

Monsieur le Conseiller fédéral  
Beat Jans  
Palais fédéral  
Berne  
Mail : [vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch](mailto:vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch)

Bâle / Lausanne, le 19 août 2024

**Prise de position sur la modification de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, modification du délai d'attente pour le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire**

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Association suisse pour les droits des femmes ADF-SVF Suisse vous remercie de l'avoir incluse dans le panel des milieux consultés concernant l'objet cité en en-tête.

Depuis l'introduction du droit de vote des femmes au plan fédéral et dans les cantons, à laquelle elle a contribué de manière prépondérante, l'ADF-SVF constitue un centre de compétences pour les droits des femmes. À ce titre, elle représente des femmes\* de tous les bords politiques et se veut neutre en tout domaine. Dans le cadre de la défense des droits des femmes, nous attachons une grande importance aux droits des familles en Suisse et prenons position fréquemment sur les droits des migrantes et des migrants.

**Dans cet esprit, l'ADF-SVF se reconnaît pleinement dans la modification proposée par l'Autorité fédérale.** En effet, permettre le regroupement familial après deux ans d'attente au lieu de trois représente un pas important dans le respect des situations humanitaires générées par la migration. Cela concerne les hommes et les femmes, mais ce sont souvent les femmes qui restent dans le pays d'origine et leur situation personnelle, en particulier économique, est tributaire de la reconnaissance de leurs droits fondamentaux et des moyens mis à leur disposition dans leur pays qui sont très rarement à la hauteur de leurs besoins. C'est sans doute ce qui a conduit la CEDH à demander à la Suisse d'adapter sa législation.

**Nous souhaiterions que notre pays aille plus loin encore et surtout accompagne davantage les femmes issues de la migration lorsqu'elles arrivent chez nous.**


Il nous paraîtrait utile d'adapter notre législation afin que les situations de violences sexuelles dans leur pays ou sur le chemin de l'exil soient reconnus comme motifs d'asile. Dans le même esprit, nous souhaitons que les migrantes accueillies chez nous puissent dénoncer les violences domestiques dont elles sont victimes sans risquer de perdre leur droit de séjour.

Nous savons que ces deux domaines évoluent, ce qui est heureux, mais nous demandons cette évolution depuis de très nombreuses années et la lenteur entourant cette relecture des conditions d'accès à la protection dans notre pays a prétérité des générations de victimes.

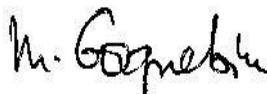
Nous vous prions d'examiner avec bienveillance notre prise de position et les demandes complémentaires formulées ci-dessus.

En vous remerciant encore une fois de nous avoir consultées, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Association suisse pour les droits des femmes ADF-SVF Suisse



Claudine Stähli-Wolf  
Comité



Martine Gagnebin  
Présidente